

Direction de la réglementation
du cycle et des installations nucléaires

37-5-1-0 / 4.05.02

Téléphone : (613) 992-8110

Le 16 juin 2010

Monsieur T. Smith
Spécialiste principal de l'environnement
Cameco Corporation
Division des services de combustible
205, rue Peter
Port Hope (Ontario) L1A 3V6

Objet : Commentaires de la CCSN à la réponse de Cameco concernant les mesures découlant de la demande d'information sur l'installation de gestion des déchets Port Granby, en vertu du paragraphe 12(2) du RGSRN

Monsieur,

Le personnel de la CCSN a examiné le document « CNSC 12(2) Action Items » soumis par Cameco ainsi que les ébauches de dessins pour la canalisation d'effluents traités et le point de rejet à l'installation de gestion des déchets Port Granby [1].

Le plan d'action proposé par Cameco pour exécuter les mesures exigées après la fermeture de la Demande d'information ainsi que l'ébauche de la conception technique modifiée pour la canalisation d'effluents traités et le point de rejet avec un calendrier d'exécution satisfont aux attentes de la CCSN décrites dans sa lettre datée du 4 mars 2010 [2].

Cependant, le personnel de la CCSN ne peut formuler d'autres commentaires ni tirer des conclusions sur la conception proposée pour la canalisation et le point de rejet avant d'avoir reçu les détails de la modélisation de la dilution en ce qui a trait au comportement de dilution des contaminants potentiellement préoccupants (CPP) dans la zone de mixage à proximité du point de rejet ainsi que les risques associés pour le milieu aquatique récepteur.

Pour se faire, Cameco doit soumettre le rapport de modélisation de la dispersion afin que la CCSN l'examine avant de finaliser la conception proposée pour la canalisation d'effluents traités et le point de rejet.

Il serait utile que Cameco discute des plans de remplacement de la canalisation d'effluents traités et du point de rejet avec EACL afin de voir si ces plans peuvent être intégrés dans les plans d'EACL relativement à l'installation de gestion des déchets à long terme proposée.

Cameco doit encore fournir une évaluation de la conception du système de trop-plein ainsi que les solutions possibles pour faire cesser les rejets d'eau non traitée dans le lac Ontario.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des questions.

Veuillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

M. Kostova
Agent de projet
Division des déchets et du déclassement

cc H. Zhang, J. Thelen (CCSN)

Références

- [1] Lettre de Cameco à la CCSN « CNSC 12(2) Action Items », datée du 27 mai 2010. CCSN E-doc: 3554687.
- [2] Lettre de la CCSN à Cameco « Demande d'information de la CCSN en vertu du paragraphe 12(2) du *Règlement général sur la sûreté et la réglementation nucléaires: Rejets d'effluents à l'installation de gestion des déchets Port Granby* », datée du 4 mai 2010. CCSN E-doc: 3499861.